

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° : **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL**
44-CC050522

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi cinq mai, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mardi 3 mai 2022**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance du :
05 MAI 2022

Siégeaient à l'assemblée :

Nombre de
Membres :

- En exercice : **44**
- Présents : **25**
- Pouvoirs : **08**
- Votants : **33**
- Absents : **11**

Madame BALOSSIER Françoise	Madame LUDMANN Véronique
Madame BENOIST Magalie	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur CURTIL Benoît	Madame MARTIN Emilie
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur DUMOULIN François	Madame MIFSUD Florence
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur GUEDRAS Daniel	Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame JAUNET Christel	Madame REYNAL Sophie
Monsieur LAPIE Dominique	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur LEFEVRE Sylvain	Madame TONDELLIER Viviane
Madame LOISELEUR Pascale	

Résultats :


- Pour : **26**
- Contre : **04**
- Abstentions : **03**

Ont donné pouvoir :

Monsieur BARON Jean-Marc à Monsieur GUEDRAS Daniel
Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur CHARRIER Philippe à Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur DIEDRICH Wilfried à Madame LUDMANN Véronique
Monsieur GEOFFROY Rémy à Madame BENOIST Magalie
Monsieur LESAGE William à Monsieur MARECHAL Guillaume
Madame PIERA Pascale à Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur ROLAND Dimitri à Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur ACCIAI Maxime
Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur BLOT Laurent
Monsieur BOUFFLET Pierre
Monsieur FROMENT Daniel
Monsieur GRANZIERA Gilles
Madame LOZANO Michelle
Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur PATRIA Alexis
Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur SICARD Bruno

Paraphes	
	


(2 annexes jointes)

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 25 présents et 08 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint en application de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 (modifié par l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021) qui dispose que, par dérogation aux dispositions du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée délibérante :

Les principales masses en présence relatives au budget PRINCIPAL pour l'année 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
011 : Charges à caractère général	2 277 909,58€	013 : Atténuation de charges	0,00 €
012 : Charges de personnel	933 000,00€	70 : Produits de service	233 907,00
014 : Atténuations de produits	8 642 018,00 €	73 : Impôts et taxes	11 934 759,00€
65 : Autres charges de gestion courante	1 431 383,00 €	74 : Dotations et participations	4 400 455,00€
66 : Charges financières	80 600,00 €	75 : Autres produits de gestion courante	133 000,00 €
67 : Charges exceptionnelles	5000,00 €	77 : Produits exceptionnels	0,00 €
042 : Opérations d'ordre	354 041,13 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 464 122,35 €
023 - Virement à la section d'investissement	6 248 291,64 €	-	
Total des dépenses	20 172 243,35 €	Total des recettes	20 172 243,35 €

Paraphes	
	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
16 : Emprunts et dettes assimilées	280 034,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	839 430,41 €
20 : Immobilisations incorporelles	358 093,81 €	10 : Dotations, fonds divers, réserves	
204 : Subventions d'équipement versées	319 721,27 €	13 : Subventions d'équipement	
21 : Immobilisations corporelles	789 693,79 €	23 : Immobilisations en cours	25 000,00 €
23 : Immobilisations en cours	10 356,77 €	040 : Opérations d'ordre	354 041,13€
Opération équipement	1 178 027,57 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	6 248 291,64€
27 : Autres immobilisations financières	8 000,00 €	1068	287 442,80 €
Opération investissement	6000,00 €		
Sous-total	2 949 927,21 €	Sous-total	7 972 725,98 €

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment son article L. 2121-17 par lequel le budget n'est valablement adopté qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés et que si les conditions de quorum sont respectées ;

Vu l'avis de la commission des finances du mardi 5 avril 2022 ;

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 26 voix « POUR », 04 voix « CONTRE », 03 « ABSTENTIONS », les membres du Conseil Communautaire :

Paraphes	
GM	

DECIDENT A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES AVEC 3 ABSTENTIONS

Article 1 : D'ADOPTER le Budget primitif 2022 du Budget Principal, présenté, par nature, par chapitre et opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,
à Senlis le 5 mai 2022
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,



Christel JAUNET
Secrétaire de séance

Guillaume MARECHAL
Président de la Communauté de Communes Senlis
Sud Oise

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par (1) Le Président,



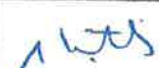





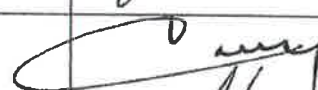
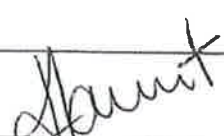


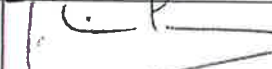
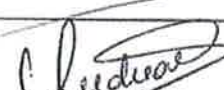
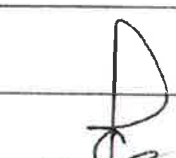


A Senlis le 05/05/2022

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Senlis, le 05/05/2022

Les membres de l'assemblée délibérante,

M. ACCIAI Maxime		Mme BALOSSIER Françoise	
M. BARON Jean-Marc		M. BATTAGLIA Alain	
Mme BENOIST Magalie		M. BLOT Laurent	
M. BOUFFLET Pierre		M. BOULANGER Damien	
M. CHARRIER Philippe		M. CURTIL Benoit	
M. DE LA BEDOYERE Jean-Marc		M. DIEDRICH Wilfried	
M. DUMOULIN François		M. FROMENT Daniel	
M. GAUDUBOIS Patrick		Mme GAUVILLE-HERBET Céline	
M. GEOFFROY Rémi		Mme GORSE-CAILLOU Isabelle	
M. GRANZIERA Gilles		M. GUEDRAS Daniel	
Mme JAUNET Christel		M. LAPIE Dominique	
M. LEFEVRE Sylvain		M. LESAGE William	
Mme LOISELEUR Pascale		Mme LOZANO Michelle	
M. LUDMANN Véronique		M. MARECHAL Guillaume	
Mme MARTIN Emilie		M. MELIQUE Jacky	








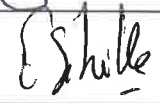

Envoyé en préfecture le 18/05/2022

Reçu en préfecture le 18/05/2022

Affiché le 18/05/2022

SLO

ID : 060-200066975-20220505-44CC050522-DE

Mme MIFSUD Florence		M. NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre	
M. NOCTON Laurent		Mme PALIN SAINTE AGATHE Martine	
M. PATRIA Alexis		Mme PIERA Pascale	
Mme PRUVOST BITAR Véronique		M. REIGNAULT Patrice	
Mme REYNAL Sophie		Mme ROBERT Marie- Christine	
M. ROLAND Dimitri		Mme SIBILLE Elisabeth	
M. SICARD Bruno		Mme TONDELLIER Viviane	

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

A.	LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
a)	Les recettes fiscales de la collectivité.....	3
b)	Les dotations et participations	4
c)	Les produits des tarifs.....	5
d)	Les autres produits de charges de gestion courante.....	5
e)	Synthèse des évolutions.....	5
f)	Le report de l'exercice 2021.....	6
B.	LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	7
a)	Les atténuations de produits.....	7
b)	Charges à caractère général	7
c)	Autres charges de gestion courante	7
d)	Charges de personnel et frais assimilés	7
e)	Charges financières.....	7
f)	Synthèse des évolutions.....	8
C.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	9
a)	Les dépenses de la section d'investissement	9
b)	Les recettes de la section d'investissement et le recours à l'emprunt.....	11
D.	SYNTHESE DES INDICATEURS FINANCIERS POUR LE BUDGET PRINCIPAL.....	12
E.	ANNEXE : ELEMENTS DE COMPTABILITE ANALYTIQUE DEPENSES FONCTIONNEMENT	13
a)	Attractivité du territoire :	13
b)	Environnement :.....	14
c)	Petite enfance	14
d)	France service	14
e)	CLSPID	15

A. LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il convient de lister l'ensemble des hypothèses

a) Les recettes fiscales de la collectivité

■ Contribution directe

Les produits des contributions directes sont composés des 3 taxes :

- Foncier Bati
- Foncier non bâti
- Contribution Foncière des Entreprises (CFE)

En 2022, il n'est pas prévu une évolution des taux.

	Taux votés
- Foncier bâti	2,81 %
- Foncier non bâti	4,32 %
- Cotisation foncière des entreprises	23,82 %

La loi de finances a prévu une revalorisation des bases à hauteur de 3,4 % pour les bases ménages. Dans le même temps, il convient de tenir compte du dynamisme des bases. Par conséquent, selon l'état notifié du 1259, le montant des contributions directes est en progression de plus de 8%.

■ TVA

La TVA va en principe progresser entre 2020 et 2024 de 3 %. Cette augmentation est uniforme sur l'ensemble du territoire national.

■ CVAE

La CVAE en 2022 devait subir pleinement les effets de la crise du COVID. En effet, le fait générateur des produits de 2022 a eu lieu en 2019 et 2020.

Toutefois, pour notre territoire, cette baisse est compensée par l'arrivée des entreprises. Aussi, elle est en progression de plus de 3%.

■ TASCOM et IFER

Les évolutions des produits de fiscalité en ce domaine sont à la stabilité. Cette hypothèse est confirmée au budget avec la notification des bases prévisionnelles par les services de l'État.

■ TEOM

Le produit de TEOM étant lié aux bases de taxe foncière, son montant devrait connaître une progression à minima de 3,4 %.

	Taux votés
- Senlis	9,1 %
- Aumont en Halatte, Chamant, Courteuil, Fleurines	7,1 %

■ Taxe GEMAPI

La collectivité vote un produit de 105 000,00 euros sans évolution par rapport à 2021.

■ Taxe de séjour

Il est prévu de maintenir le même produit qu'en 2021.

■ Synthèse

Recettes <u>réelles</u> de fonctionnement	PREVISIONNEL 2021	CA 2021 PROVISoire	PREVISIONNEL 2022	Evolution en % par rapport au BP 2021	Evolution en % par rapport au CA 2021
Chapitre 73 Impôts et taxes	11 254 949 €	11 454 694 €	11 934 759 €	6%	4%
Taxes foncières et d'habitation	4 352 154 €	4 386 831 €	4 745 154 €	9%	8%
Fraction de TVA	1 385 736 €	1 386 411 €	1 428 683 €	3%	3%
Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises	2 776 382 €	2 776 382 €	2 847 203 €	3%	3%
Taxe sur les surfaces commerciales	225 002 €	233 589 €	229 835 €	2%	-2%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	105 121 €	111 996 €	113 679 €	8%	2%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 235 554 €	2 290 472 €	2 368 125 €	6%	3%
Taxe GEMAPI	105 000 €	105 649 €	105 649 €	1%	0%
Impôts et taxes sur le activités de services (taxe de séjour)	70 000 €	114 198 €	96 431 €	38%	-16%

b) Les dotations et participations

Il est prévu uniquement une baisse pour la dotation d'intercommunalité, à l'image des évolutions intervenues durant les dernières années. La baisse sera proche de 2 % concernant les dotations de compensation de l'intercommunalité. Ces tendances seront confirmées par les services de l'État avant le vote du budget.

Il devrait y avoir une augmentation à hauteur du dynamisme des bases de la compensation liée à la suppression d'une partie des impôts de produit en 2021. Par conséquent, il est envisagé une progression de 3,4 %.

En outre, les autres participations d'organismes publics augmentent en raison de la restructuration de certains services.

Recettes réelles de fonctionnement	PREVISIONNEL 2021	CA 2021 PROVISoire	PREVISIONNEL 2022	Evolution en % par rapport au BP 2021	Evolution en % par rapport au CA 2021
Chapitre 74 Dotations et participations	4 293 554 €	4 352 004 €	4 400 455 €	2%	1%
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	2 419 756 €	2 419 756 €	2 388 535 €	-1%	-1%
<i>FCTVA</i>	0 €	1 016 €	0 €		-100%
<i>Participations d'organismes publics</i>	101 500 €	130 024 €	169 988 €	67%	31%
<i>Autres compensations et péréquations</i>	1 772 298 €	1 801 208 €	1 841 932 €	4%	2%

c) Les produits des tarifs

Les recettes tarifaires ne devraient pas connaître d'évolution majeure. Les produits des tarifs sont constitués essentiellement de la redevance spéciale pour les déchets ménagers générés par les professionnels. Cette redevance existe sur le territoire depuis 2014.

A titre accessoire, les produits générés par la vente de composteurs s'élèvent à 2 268 euros.

Recettes réelles de fonctionnement	PREVISIONNEL 2021	CA 2021 PROVISoire	PREVISIONNEL 2022	Evolution en % par rapport au BP 2021	Evolution en % par rapport au CA 2021
Chapitre 70 Produits des services	213 875 €	233 907 €	233 907 €	9%	0%
<i>Vente de composteurs</i>	1 300 €	2 268 €	2 268 €	74%	0%
<i>Travaux, études et prestations de services dont la redevance spéciale</i>	158 000 €	177 558 €	174 140 €	10%	-2%
<i>Mise à disposition de personnel facturée</i>	54 575 €	54 082 €	57 500 €	5%	6%

d) Les autres produits de charges de gestion courante

Il s'agit des recettes liées principalement au quartier Ordener.

Recettes réelles de fonctionnement	PREVISIONNEL 2021	CA 2021 PROVISoire	PREVISIONNEL 2022
Chapitre 75 autres produits de gestion courante	133 000 €	159 823 €	133 000 €

e) Synthèse des évolutions

Recettes <u>réelles</u> de fonctionnement	PREVISIONNEL 2021	CA 2021 PROVISoire	PREVISIONNEL 2022	Evolution en % par	Evolution en % par
Chapitre 70 Produits des services	213 875 €	233 907 €	233 907 €	9%	0%
Chapitre 73 Impôts et taxes	11 254 949 €	11 454 694 €	11 934 759 €	6%	4%
Chapitre 74 Dotations et participations	4 293 554 €	4 352 004 €	4 400 455 €	2%	1%
Chapitre 75 autres produits de gestion courante	133 000 €	159 823 €	133 000 €	0%	-17%
Moindres charges et produits exceptionnels	15 000 €	32 231 €	0 €	0%	0%
Total des recettes <u>réelles</u>	15 910 378 €	16 232 660 €	16 702 121 €	5%	3%

f) Le report de l'exercice 2021

Selon le compte administratif provisoire, le report de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 est de 3 465 418.51 euros.

B. LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

a) Les atténuations de produits.

Le Chapitre 014 « Atténuations de produits » représente le premier poste de dépenses en section de fonctionnement et se compose :

- Des Attributions de Compensation (AC) versées mensuellement aux communes membres ;
- Du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) ;
- Du Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Au stade du BP 2022, les crédits sont inscrits en fonction d'une répartition du FPIC entre l'EPCI et les communes membres selon le droit commun. Il est toutefois nécessaire de prévoir une enveloppe supplémentaire par rapport au CA 2021, la contribution du territoire étant projetée à la hausse, en raison de l'évolution des indicateurs retenus par le législateur.

A ce stade, le montant des attributions de compensation évolue légèrement pour tenir compte des révisions qui doivent intervenir sur la digue de la nonette. Toutefois, il est susceptible d'évoluer conformément aux clauses de revoyure et en fonction des travaux menés dans le cadre du pacte financier et fiscal.

b) Charges à caractère général

En 2021, les charges à caractère général sont en fortes baisses par rapport au BP et s'expliquent principalement par la non-réalisation des prestations.

En 2022, il sera nécessaire de réaliser les études qui n'ont pas eu lieu en 2021. En outre, il sera nécessaire de supporter les effets de l'inflation.

A ce stade, il est prévu de reconduire les mêmes montants que ceux inscrits au BP 2021.

c) Autres charges de gestion courante

Les subventions aux associations ainsi que les indemnités des élus ne vont pas connaître d'évolution. En revanche, les contributions au syndicat des ordures ménagères devraient connaître une hausse de 67 000 euros (augmentation de la participation aux déchèteries, aux déchets verts, et aux encombrants). En revanche, les contributions aux syndicats de la GEMAPI ne devraient pas connaître d'évolution cette année.

d) Charges de personnel et frais assimilés

Les dépenses du chapitre 012 vont être caractérisées par les éléments suivants :

- Évolution des dépenses en fonction de la structure de la masse salariale en 2022
- Nécessité de certains recrutements.

Compte tenu de l'ensemble des dépenses, il est prévu un budget de 940 000 euros. Ce budget est inférieur à celui qui avait été inscrit en 2021 au budget primitif.

e) Charges financières

Le chapitre 66 « charges financières » nécessite une enveloppe inférieure à 80 000 euros conformément à l'amortissement des emprunts contractés par la collectivité.

f) Synthèse des évolutions

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 18/05/2022
ID : 060-200066975-20220505-44CC050522-DE



Dépenses <u>réelles</u> de fonctionnement	PREVISIONNEL 2021	CA 2021	PREVISIONNEL 2022
Charges à caractère général	2 279 436 €	1 706 142 €	2 277 909 €
Charges de personnel	1 016 214 €	863 822 €	933 000 €
Atténuations de produits	9 872 618 €	8 362 713 €	8 642 018 €
Autres charges de gestion courante	1 345 362 €	1 417 460 €	1 431 383 €
Charges financières	80 600 €	78 656 €	80 600 €
Charges exceptionnelles	7 000 €	5 000 €	5 000 €
Total des dépenses <u>réelles</u>	14 618 479 €	12 433 792 €	13 569 911 €

C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

a) Les dépenses de la section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement hors emprunt sont les suivantes :

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	163 094 €	195 000 €
204	Subventions d'équipement versées	34 721 €	285 000 €
21	Immobilisations corporelles	15 694 €	774 000 €
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	- €	- €
23	Immobilisations en cours	10 357 €	- €
	Total des opérations d'équipement	1 146 528 €	31 500 €
Total des dépenses d'équipement		1 370 393 €	1 285 500 €
27	Autres immobilisations financières	- €	8 000 €

Dans le détail, la collectivité va poursuivre les investissements qui ont été engagés juridiquement en 2021, dans le cadre des restes à réaliser.

Chapitres	RAR 2022	Observations
20 : Immobilisations incorporelles	163 098 €	Etude de faisabilité réalisation des terrains familiaux
		TFL : MOE + étude d'impact
		Bâtiment 6 : diagnostic complémentaire plomb et amiante
		Acquisition de nouvelles licences informatiques
	163 098 €	
204 subvention versées	34 721 €	Entente Oise Aisne : Digue de la Nonette
21 : Immobilisations corporelles	26 047 €	Acquisition de mobilier et autres matériels techniques
Opération 26 : Eclairage ZAE	45 371 €	45371
Opération 25 Ordenner	1 101 156 €	Réhabilitation du bâtiment 6 Ordoner (les factures concernant 2021 ont été payées au tout début mars).
Total des dépenses	1 370 393 €	

En outre, la collectivité va engager les dépenses nouvelles suivantes :

Dans le même temps, le travail du pacte financier et fiscal permettra de programmer les investissements jusqu'à la fin du mandat.

Par conséquent, des investissements complémentaires pourraient intervenir durant l'année dans le cadre d'une décision modificative. Toutefois, les principaux investissements devraient intervenir en 2023.

Chapitre budgétaire	Montant	Projets envisagés
21 : Immobilisations corporelles	392 000 €	Aménagement du quartier Ordener.
204 subvention versées	200 000 €	Très Haut Débit (93 000 euros pour l'avenant de régularisation et 107 000 euros pour la phase 2 du déploiement).
21 : Immobilisations corporelles	180 000 €	Points d'apport volontaire et renouvellement conteneurs à déchet
21 : Immobilisations corporelles	180 000 €	Aménagement Office du Tourisme
20 : Immobilisations incorporelles	110 000 €	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le centre Aquatique
204 subvention versées	50 000 €	Participation liaison ferroviaire (Roissy-Picardie)
20 : Immobilisations incorporelles	45 000 €	Maitrise d'Œuvre Pistes cyclables (tranche ferme)
20 : Immobilisations incorporelles	40 000 €	Assistance à maîtrise d'ouvrage Terrain familiaux locatifs
204 subvention versées	35 000 €	Solde travaux Digue de la Nonette.
Chapitre d'opération 25 Ordener	31 500 €	Avenant au marché de travaux Ordener et achats de mobiliers pour aménagement de la tisanerie et de la salle de réunion.
21 : Immobilisations corporelles	10 000 €	Petits investissements pour les zones d'activités
27 : Autres immobilisations	8 000 €	Prise de participation au capital d'une société (CEEBIOS)
21 : Immobilisations corporelles	6 000 €	Investissements petits matériels HGI
21 : Immobilisations corporelles	6 000 €	Investissements petits matériels RPE
	1 293 500 €	TOTAL

b) Les recettes de la section d'investissement et le recours à l'emprunt

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'investissement (hors 138)	243 520 €	- €	243 520 €
1068	Excédents de fonctionnement	- €	288 886 €	288 886 €
21	Virement de la sect° de fonctionnement (4)		6 255 360 €	6 255 360 €
40	Opérat° ordre transfert entre sections (4)		354 041 €	354 041 €
41	Opérations patrimoniales (4)		- €	- €
TOTAL		243 520 €	6 898 288 €	7 141 808 €

La collectivité pour financer les investissements n'aura pas recours à l'emprunt à ce stade. Dans le cadre du travail sur le pacte financier et fiscal, la collectivité planifiera sa stratégie d'emprunt jusqu'à la fin du mandat.

En matière de recettes d'investissement, chaque opération doit faire l'objet d'une recherche préalable auprès de nos partenaires. Par conséquent, les opérations d'investissement seront préparées et opérationnelles à la réception des lettres de notification de subvention de nos partenaires dans la limite des crédits inscrits au budget.

En tout état de cause, le profil du remboursement de l'annuité d'emprunt est le suivant :



■ Intérêts de la dette ■ Remboursement Capital

La collectivité n'exprime pas le besoin d'un financement.

D. SYNTHÈSE DES INDICATEURS FINANCIERS PRINCIPAL

Il convient de mentionner que le besoin en financement est nul. En effet, aucun emprunt en recette d'investissement ne sera inscrit au BP 2022.

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Recettes réelles de fonctionnement	15 910 378 €	16 232 660 €	16 702 121 €
Total des dépenses réelles	14 618 479 €	12 433 792 €	13 569 911 €
Epargne de gestion	1 372 499 €	3 877 524 €	3 212 810 €
<i>Taux épargne de gestion</i>	9%	24%	19%
Epargne brute	1 291 899 €	3 798 868 €	3 132 210 €
<i>Taux épargne brute</i>	8%	23%	19%
Epargne nette	1 011 864 €	3 520 600 €	2 852 176 €
<i>Taux épargne nette</i>	6%	22%	17%

Concernant la solvabilité, la capacité de désendettement resterait en dessous de 12 ans. Elle serait proche de 1,2 année.

E. ANNEXE : ELEMENTS DE COMPTABILITE ANALYTIQUE DE FONCTIONNEMENT

a) Attractivité du territoire :

Compétence	Dépenses		Recettes	
	Montants	Observations	Montants	Observations
Tourisme	203 000 €	Subvention OT	96 431 €	Taxe de séjour
	10517	Charges à caractère general et participation des expositions	123 093 €	CLECT
	3 168 €	Logiciel de suivi de la taxe de séjour		
	216 685 €		219 524 €	

Compétences	Dépenses		Recettes	
	Montants	Observations	Montants	Observations
ZAE transférées	42 2000 €	Frais de fonctionnement (entretien, réparation...)	297 133 €	CLECT
Développement économique	6 628 €	Charges à caractère général		
	37 735 €	Mission locale		
	35 400 €	Initiative sud oise		
	40 368 €	Projet et action		
	125 131 €			
Quartier Ordener	56 300 €	Frais de fonctionnement	133 000 €	Loyers
	100 000 euros	Remboursement fluide senlis rattrapage (2019.2020.2021.2022)		
	156 300 €		133 000,00 €	

b) Environnement :

Compétences	Dépenses		Recettes	
	Montants	Observations	Montants	Observations
GEMAPI	172 588 euros	Contributions à 4 syndicats	105 000 €	Taxe GEMAPI
			72 627 €	CLECT
	172 588 €		177 627 €	

Compétences	Dépenses		Recettes	
	Montants	Observations	Montants	Observations
Voies douces	33 203 euros	Contributions	105 000 €	Taxe GEMAPI
	10 000 euros	Bornes de recharges	72 627 €	CLECT
	33 203 €		177 627 €	

c) Petite enfance

Services et compétences	Dépenses		Recettes	
	Montants	Observations	Montants	Observations
Halte-Garderie Itinérante (HGI)	14 530 €	Frais de fonctionnement	50 000,00 €	CAF
	4200 €	Communes d'accueil de la HGI	5 000,00 €	MSA
	12 000 €	AMO pour gouvernance	22 000,00 €	Participations des familles (régie)
	30 730 €	(les dépenses RH seront proches de 130 000 euros)	87 000,00 €	
Relais Assistantes Maternelles (RAM)	17 940 €	Frais de fonctionnement	62 000 €	CAF et MSA
			5 000,00 €	Département de l'Oise
	17 940 €	(les dépenses RH seront proches de 78 500 euros)	67 000,00 €	

d) France service

Services et compétences	Dépenses		Recettes	
	Montants	Observations	Montants	Observations

Espace France Services itinérant (EFSi)	11 000 €	Frais de fonctionnement (hors RH)	30 000,00 €	FNADT : aide forfaitaire annuelle (sous réserve de labellisation)
	11 000 €		30 000,00 €	

e) CLSPID

Services et compétences	Dépenses		Recettes	
	Montants	Observations	Montants	Observations
CLSPID	10 000 €	Mise en place de la structure		

Concernant les dépenses liées aux ordures ménagères, il convient de se référer à l'annexe figurant dans les documents budgétaires M14.